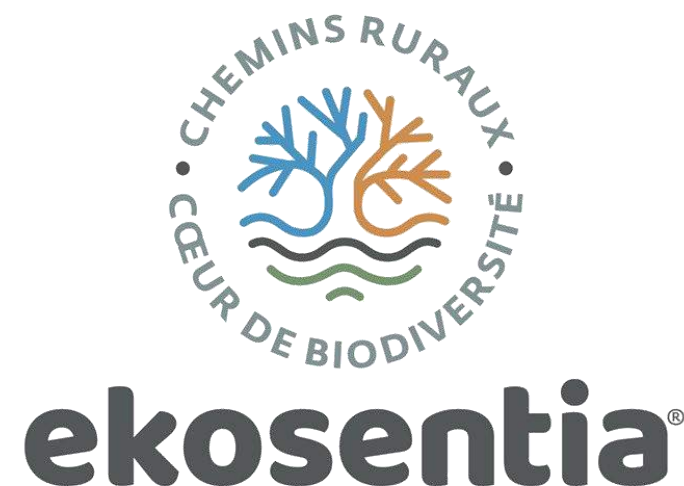


Les chemins ruraux: CŒUR de Biodiversité



Recensement des chemins ruraux d'un territoire communal



Projet National

Plus de 28
départements engagés

Recensement des chemins ruraux d'un territoire communal

Quels en sont les objectifs ?



Projet National

Plus de 28
départements engagés

Les chemins ruraux sont :

- Une ressource importante de la biodiversité et de la petite faune sauvage
- De nombreux services écosystémiques
- Des lieux de balades et de convivialités pour la commune
- Un patrimoine culturel rural

Intérêts pour la commune

1

Réaliser l'état des lieux
de chemins



Charte des USAGERS DE LA NATURE des Pays de la Loire

Avec le soutien de :

Région
PAYS
de la
LOIRE

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de CycloTourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)



**Charte des
USAGERS DE LA NATURE**
des Pays de la Loire

Avec le soutien de :

Région
PAYS DE LA LOIRE

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale de Cyclotourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)

3

Concilier les différents usages,
développer une **politique
environnementale
participative et ouverte.**



Charte des USAGERS DE LA NATURE des Pays de la Loire

Avec le soutien de :

Région
PAYS
de la
LOIRE

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de CycloTourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)

3

Concilier les différents usages,
développer une **politique
environnementale
participative et ouverte.**

4

Créer du **tourisme vert**
(demande sociétale
forte), **vitrine sur les
paysages agricoles**



**Charte des
USAGERS DE LA NATURE**
des Pays de la Loire

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de CycloTourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)

3

Concilier les différents usages,
développer une **politique
environnementale
participative et ouverte.**

4

Créer du **tourisme vert**
(demande sociétale
forte), **vitrine sur les
paysages agricoles**

5

Recréer des **corridors
TVB**, accueillir la
biodiversité



**Charte des
USAGERS DE LA NATURE**
des Pays de la Loire

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue, comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de CycloTourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)

3

Concilier les différents usages,
développer une **politique
environnementale
participative et ouverte.**

4

Créer du **tourisme vert**
(demande sociétale
forte), **vitrine sur les
paysages agricoles**

5

Recréer des **corridors
TVB**, accueillir la
biodiversité

6

Conserver un
**patrimoine paysager,
foncier et historique**



**Charte des
USAGERS DE LA NATURE**
des Pays de la Loire

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue, comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de Cyclotourisme

Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts pour la commune

1

Faire l'état des lieux
du réseau de chemins

2

Rappeler la **propriété
communale** (bien privé)

3

Concilier les différents usages,
développer une **politique
environnementale
participative et ouverte.**

4

Créer du **tourisme vert**
(demande sociétale
forte), **vitrine sur les
paysages agricoles**

5

Recréer des **corridors
TVB**, accueillir la
biodiversité

6

Conserver un
**patrimoine paysager,
foncier et historique**

7

Intégrer dans les
documents d'urbanisme
(SCOT, PLU...)



**Charte des
USAGERS DE LA NATURE**
des Pays de la Loire

Avec le soutien de :

Région
PAYS DE LA LOIRE

La nature est comme la République (Res Publica, la chose publique) une et indivisible et reconnue, comme telle par les signataires de cette charte.

Quelle que soit notre activité et notre mode de déplacement nous partageons le même bonheur de l'immersion dans la nature.

Nous nous y déplaçons à notre manière et éprouvons le plaisir de l'effort physique, de la balade entre amis du respect de la Faune et de la Flore, les sens épanouis par la beauté des paysages, le rythme des saisons, les senteurs, le chant des oiseaux et celui du vent.

Nous sommes attachés à la préservation de notre environnement.

Nous partageons beaucoup de valeurs et souhaitons construire des ponts tout en refusant l'édification de murs.

Nous affirmons notre volonté d'union et de travail en commun, l'envie de partager nos passions et nos connaissances, de mieux se connaître pour mieux s'apprécier, de n'être pas des concurrents mais des partenaires.

Article 1 : Nous nous engageons à communiquer dans nos revues et bulletins d'information pour présenter et promouvoir les activités des signataires de cette charte.

Article 2 : Nous nous engageons à unir nos efforts pour préserver les espaces naturels, et notamment les chemins et voies vertes, et faciliter leur libre accès à nos pratiquants, dans le respect du maintien du bon état de ces espaces.

Article 3 : Nous nous engageons à nous concerter en cas d'éventuel conflit d'usage afin de trouver une solution harmonieuse et acceptable par tous.

Article 4 : Nous nous engageons à refuser toute partition de l'espace et du temps qui aurait pour conséquence l'exclusion d'une des activités des signataires de cette charte.

Article 5 : Nous nous engageons à diffuser largement cette charte et la transmettre à nos fédérations, à nos partenaires, aux organisations professionnelles agricoles et forestières, aux administrations et collectivités territoriales.

Article 6 : Nous nous engageons à nous rencontrer de façon formelle au moins une fois par an pour faire un bilan qui sera largement diffusé et témoignera des conséquences opérationnelles de l'adoption de cette charte.

Fait au Lion d'Angers, le 23 juin 2016

Anne-Marie FRANCOIS
Présidente de la Ligue Régionale
de CycloTourisme

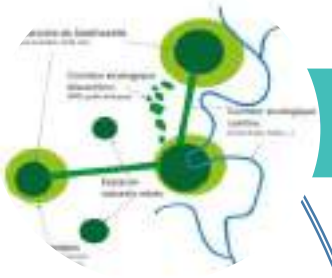
Colette BOURLAND
Présidente du Comité Régional
de Tourisme Equestre

Bernard CHENEAU
Président du Comité Régional
de Randonnée Pédestre

Michel FERNANDEZ
Président de la Ligue Régionale
de Roller Sports

Edouard-Alain BIDAULT
Président de la Fédération Régionale
des Chasseurs

Intérêts biodiversité et services écosystémiques



Participent à la création de corridors écologiques et à la continuité de la Trame Verte

Sont une zone de reproduction et d'abri pour la petite faune sauvage



Permettent de diversifier la flore et les habitats sur le territoire

Constituent une zone de transition entre les exploitations agricoles et la Commune



Permettent un retour de la biodiversité sur les exploitations agricoles (auxiliaires de cultures)

Permettent de limiter les phénomènes d'érosion et améliorent la qualité de l'eau



Fédération Régionale des Chasseurs
PAYS DE LA LOIRE

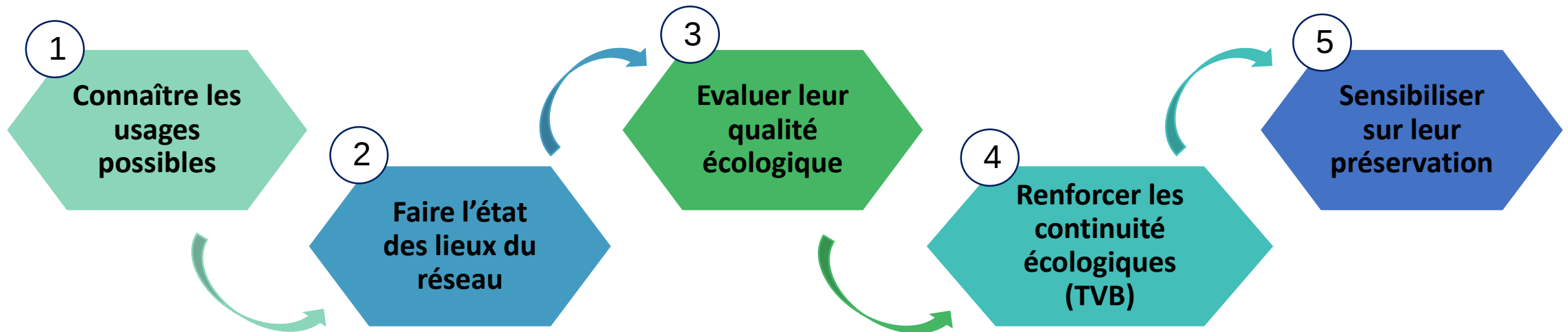
[illegible]

Chiffres clés inventaires qualitatifs :

Nombre de chemins ruraux	1999
Linéaire de haies	321,63 km
Linéaire de lisières de boisement	85,23 km
Linéaire de talus	533,19 km
Linéaire de bandes enherbées	541,80 km
Linéaire de fossés	281,53 km
Linéaire de murets	6,28 km
Linéaire de Roselière	16,16 km
Linéaire avec présence d'espèces envahissantes	20,59 km

Objectifs du recensement des chemins ruraux

Pourquoi inventorier les chemins ruraux ?



Vidéo de présentation



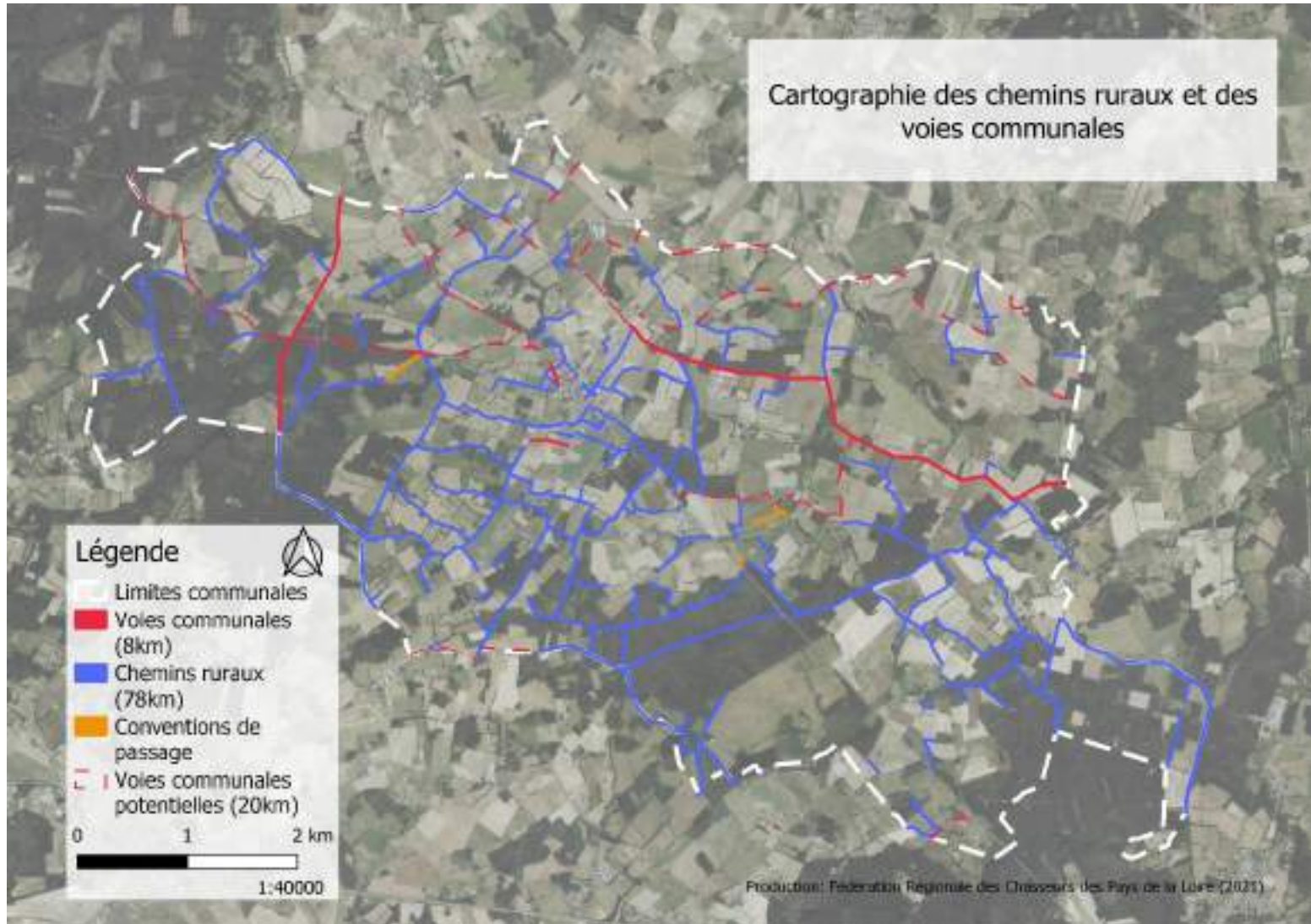
<https://www.youtube.com/watch?v=AsCjW9R4wOI&t=10s>

Méthodologie Pays de la Loire

1^{ère} étape :

Cartographier l'ensemble des chemins ruraux et voies communales appartenant à la commune à partir des données cadastrales.

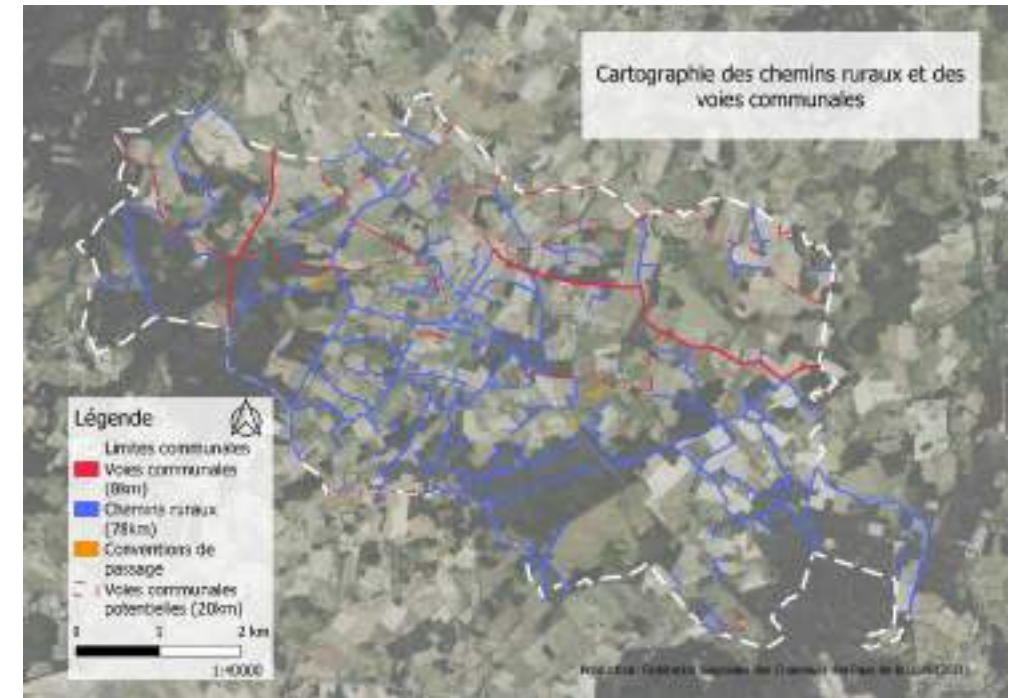
→ 1^{ère} Restitution à la commune



2ème étape :

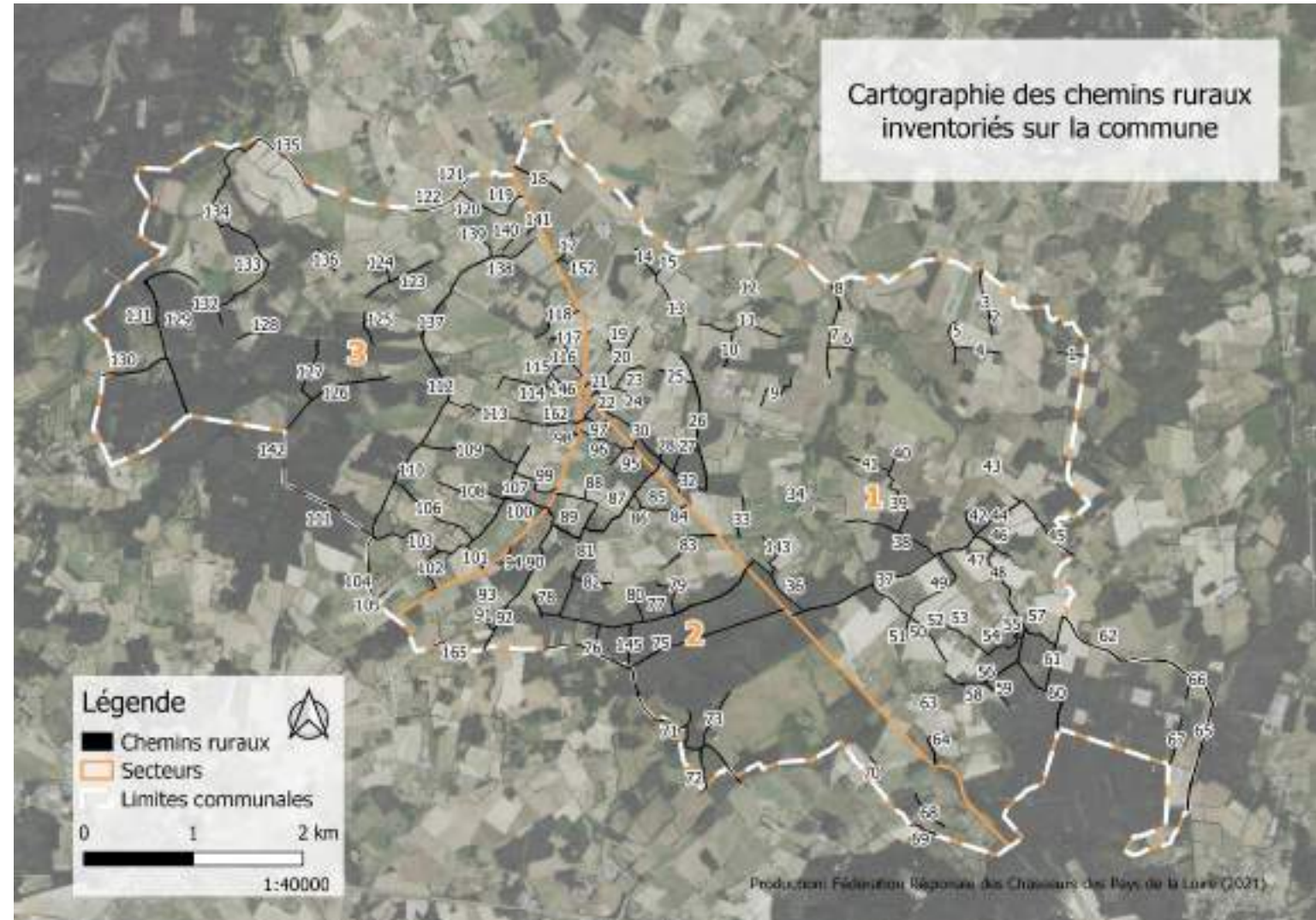
Travail communal à réaliser :

- **Différencier les voies communales des chemins ruraux**
- Indiquer les **chemins vendus, chemins cadastrés, convention de passage** avec propriétaires privés... toutes infos concernant les chemins disponibles en Mairie et dont la FRC ne peut pas avoir connaissance.
- **Corriger les anomalies cadastrales**



2ème étape (suite)

Définir des secteurs et constituer des groupes de bénévoles (chasseurs, randonneurs, autres usagers) pour la réalisation des inventaires terrains.



Méthodologie Pays de la Loire

3ème étape :

Demi-journée de formation avec les bénévoles



Commune de Feneu (Maine et Loire)

Méthodologie Pays de la Loire

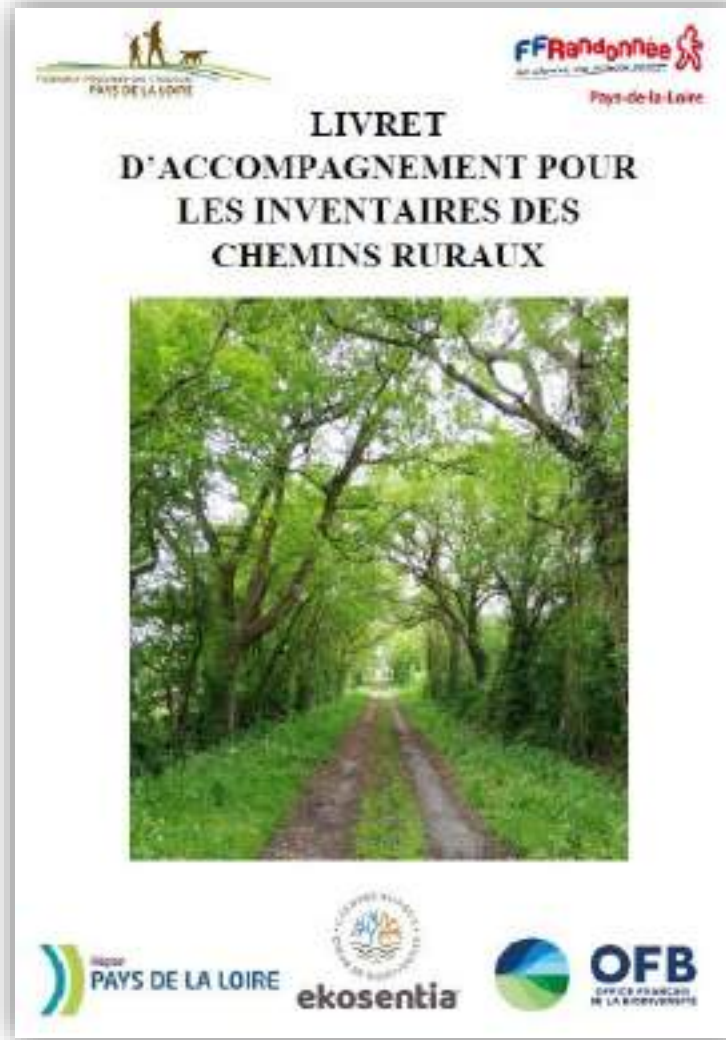
3ème étape :

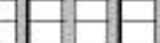
Demi-journée de formation avec les bénévoles

Documents fournis :

- Carte globale de tous les chemins de la commune
- Guide illustré pour remplir les grilles de collectes
- Grilles « collecte de données » avec carte de chaque chemins à inventorier

→ Récolte des données terrain



Grille de collecte terrain : Bocage		 	
Commune de :		 	
Date : / /		N° de tronçon	
Secteur n° :			
Chemin n° :			
Nom du référent :			
Fermeture / Annexion du chemin			
Culture			
Pâturage			
Friche			
Culture			
Haie			
1. Absence de haie (à cocher passer à la partie 4)			
1. Haie relictuée			
1. Alignement arboré			
1. Haie maltraitée (sup. 7m)			
1. Haie arborescente haute (entre 5 et 7m)			
1. Haie buissonnante (inf. à 3m) avec arbres			
1. Haie buissonnante (inf. à 3m) sans arbre			
1. Haie urbaine, mur vert / haie ornementale			
1. Haie récente / haie plantée (moins de 10 ans)			
1. Lisière de boisement			
Largeur de la haie (à hauteur d'homme)			
1. Faible : inf. à 1 m			
2. Moyenne : entre 1 m et 3 m			
2. Importante : sup. à 3 m			
Type d'entretien de la haie			
3. Non visible			
3. Haie taillée en façade			
3. Haie taillée en sommet et en façade			
Etat d'entretien			
5. Branches éclatées / Troncs froissés			
5. Coupe franche			
6. Présence de trouées (inf. à 30m)			
Eléments de bordure de chemins			
8. Culture			
9. Fil électrique / Fil téléphonique			
10. Fosse			
11. Banquette enherbée			
12. Muret en pierres sèches			
13. Talus			
Largeur de la banquette enherbée			
14. Faible : inf. à 1,5 m			
14. Importante : sup. à 1,5m			
Bande de roulement / Type de revêtement			
15. Herbe et/ou terre			
15. Empierrement ou stabilisé			
15. Goudron			
Intérêt pour la biodiversité			
16. Présence d'arbres témoins			
17. Présence d'arbres morts			
Eléments proches et ponctuellement présents (lavoirs, mares, plans d'eau, infractions environnementales, etc.)			
Revenir sur la carte : un point avec son numéro correspondant.			
1	4	Observations :	
2	5		
3	6		

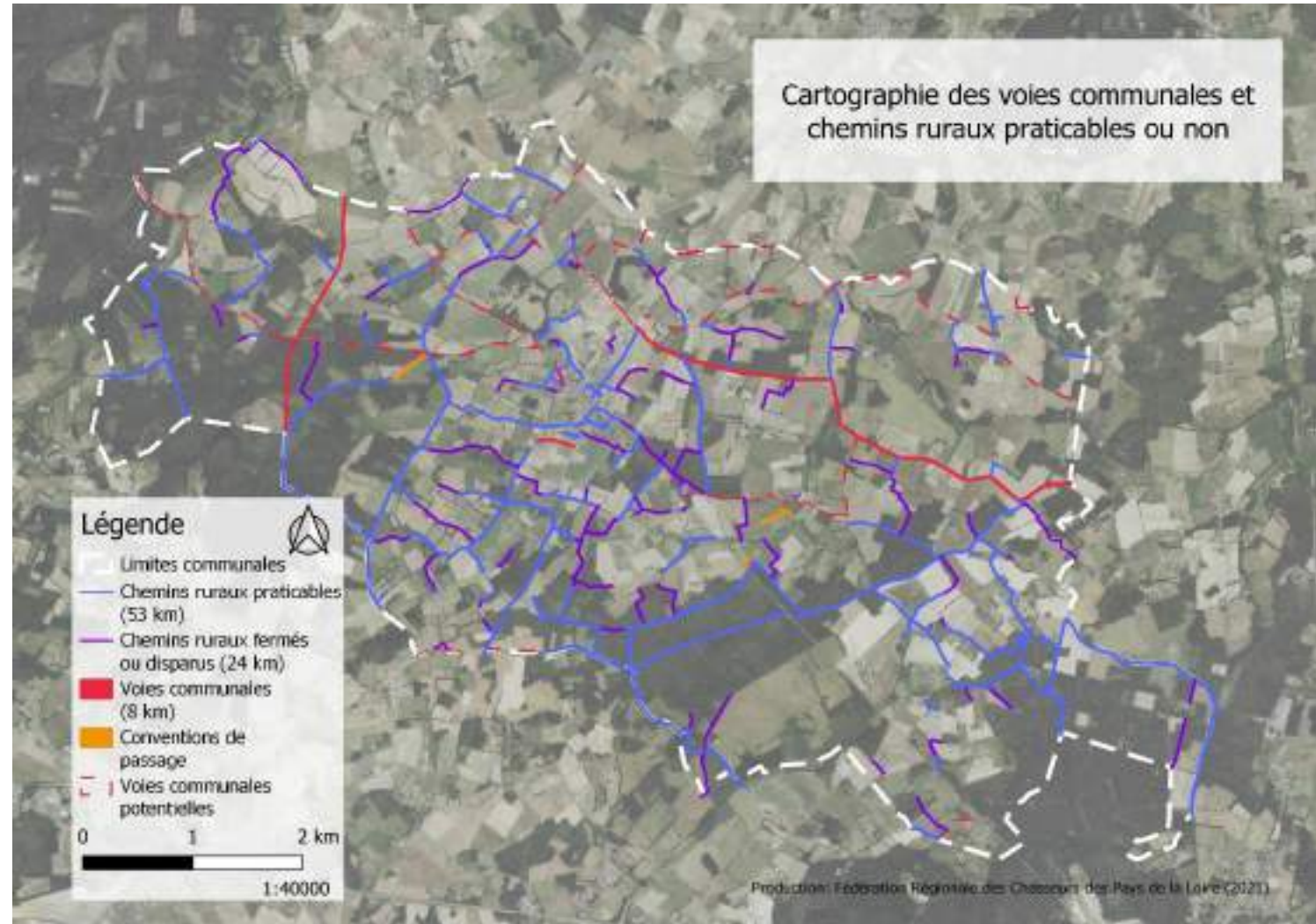
Méthodologie Pays de la Loire

4ème étape :

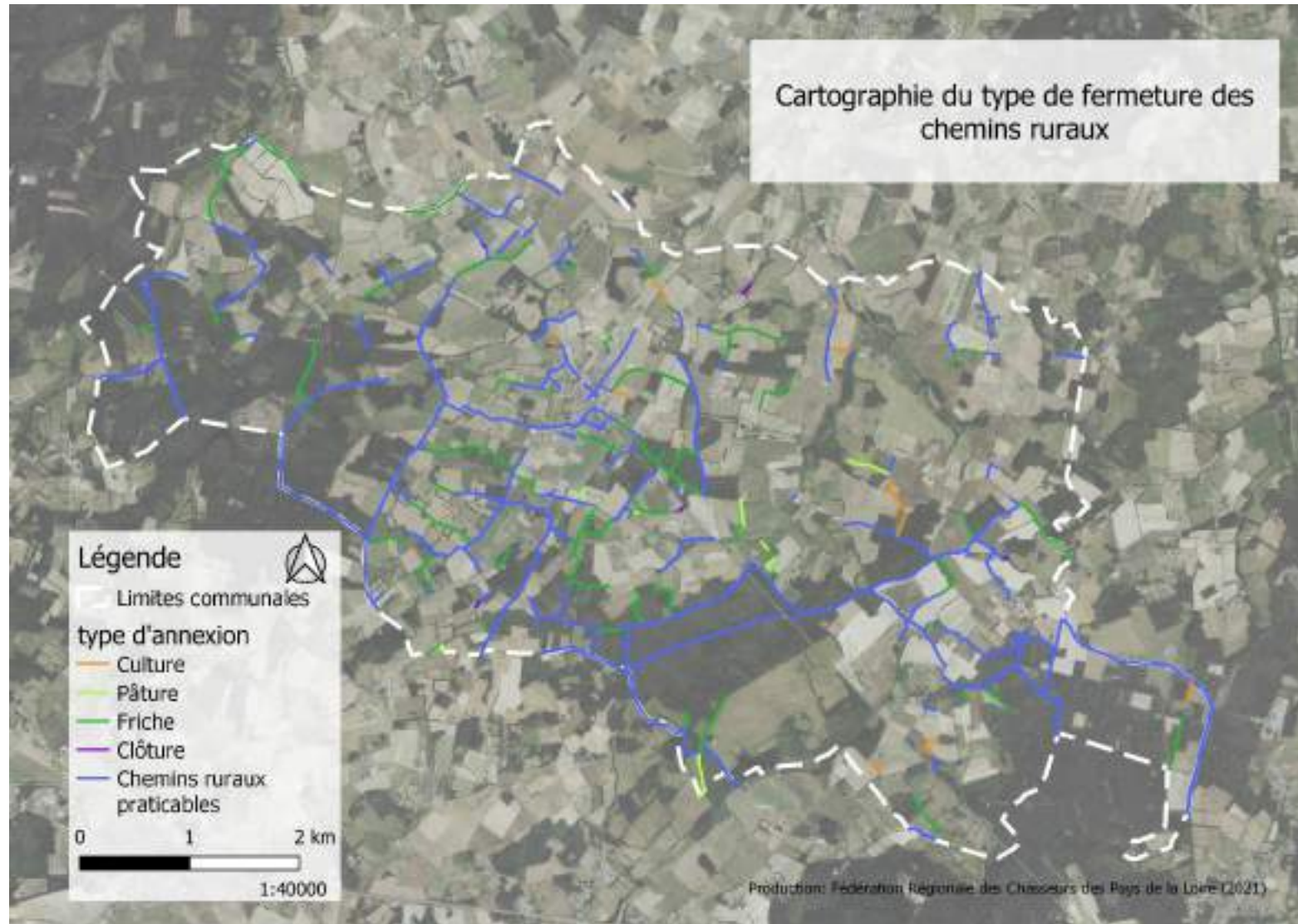
Récolte des données terrains et analyse des grilles de collectes

→ Bilan et recueil cartographique issus de l'inventaire terrain :

- Carte globale des chemins ruraux et voies communales
- Carte des chemins et voies communales praticables →
- Carte du type de fermeture
- Carte « valeur écologique » des chemins ruraux
- Carte des chemins ruraux et « Trame Verte Bleue »

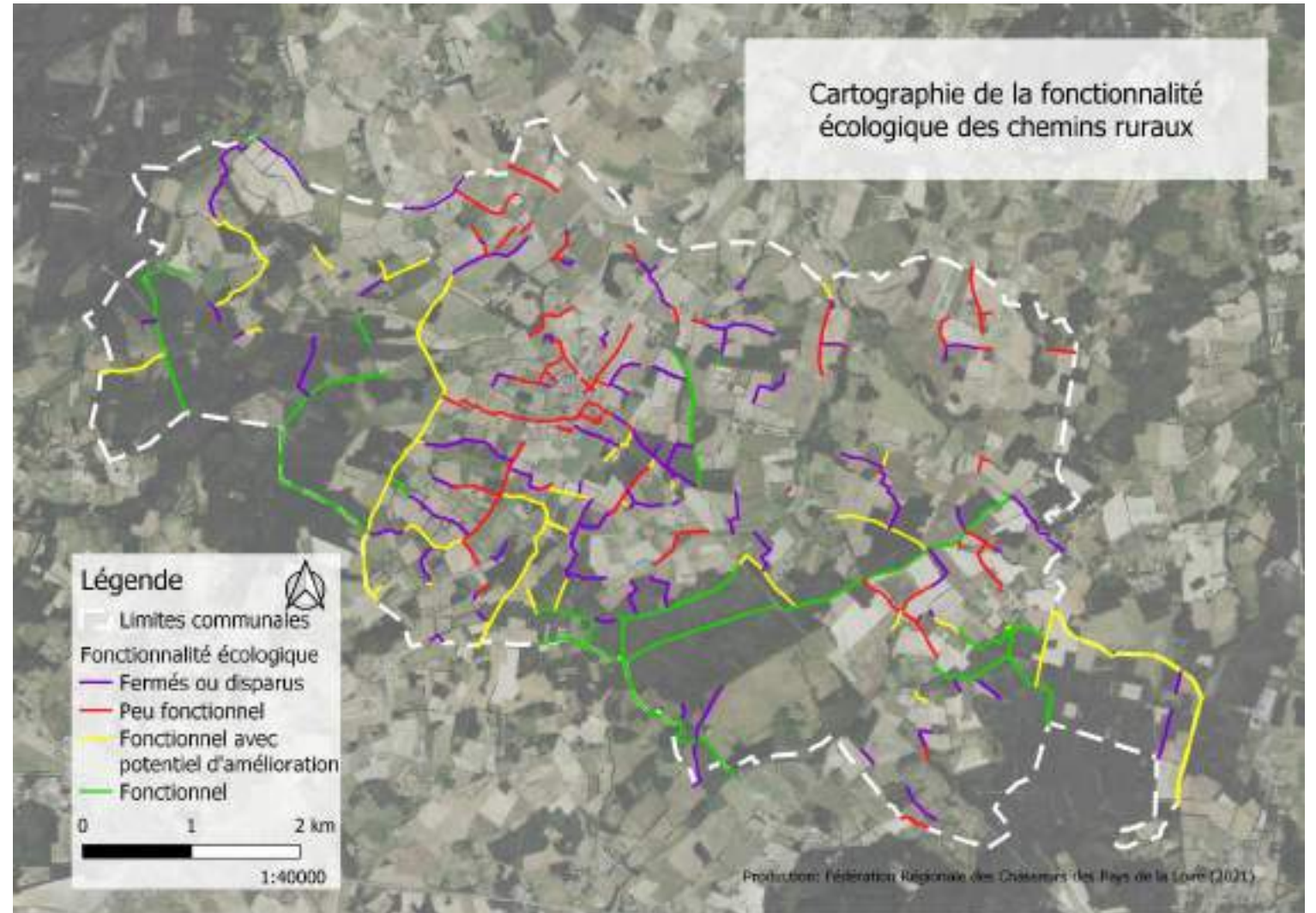


Carte des chemins fermés ou disparus :



Carte « Valeur écologique » des chemins ruraux :

- Typologie des haies
- Largeur des haies
- Entretien pratiqué
- Présence de fossés, talus, murets, têtards, arbres morts
- Présence d'une bande enherbée et sa largeur
- Type de revêtement
- Présence de fils électriques ou téléphoniques

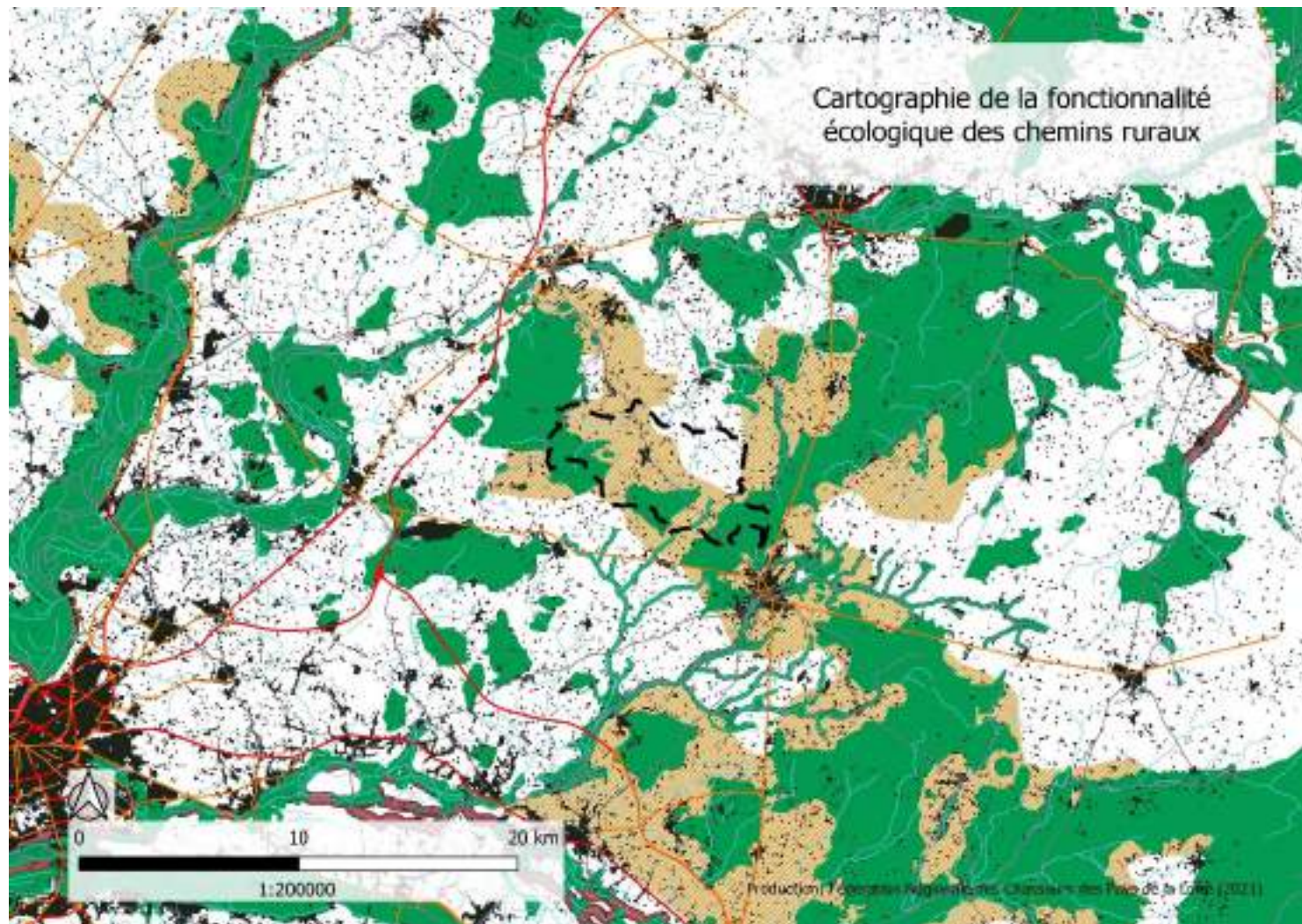


Carte des chemins ruraux et « Trame Verte et Bleue » :

Légende

- Éléments fragmentants de niveau 2
- Éléments fragmentants de niveau 3
- Corridors cours d'eau
- Corridors à conforter
- Réservoirs de biodiversité

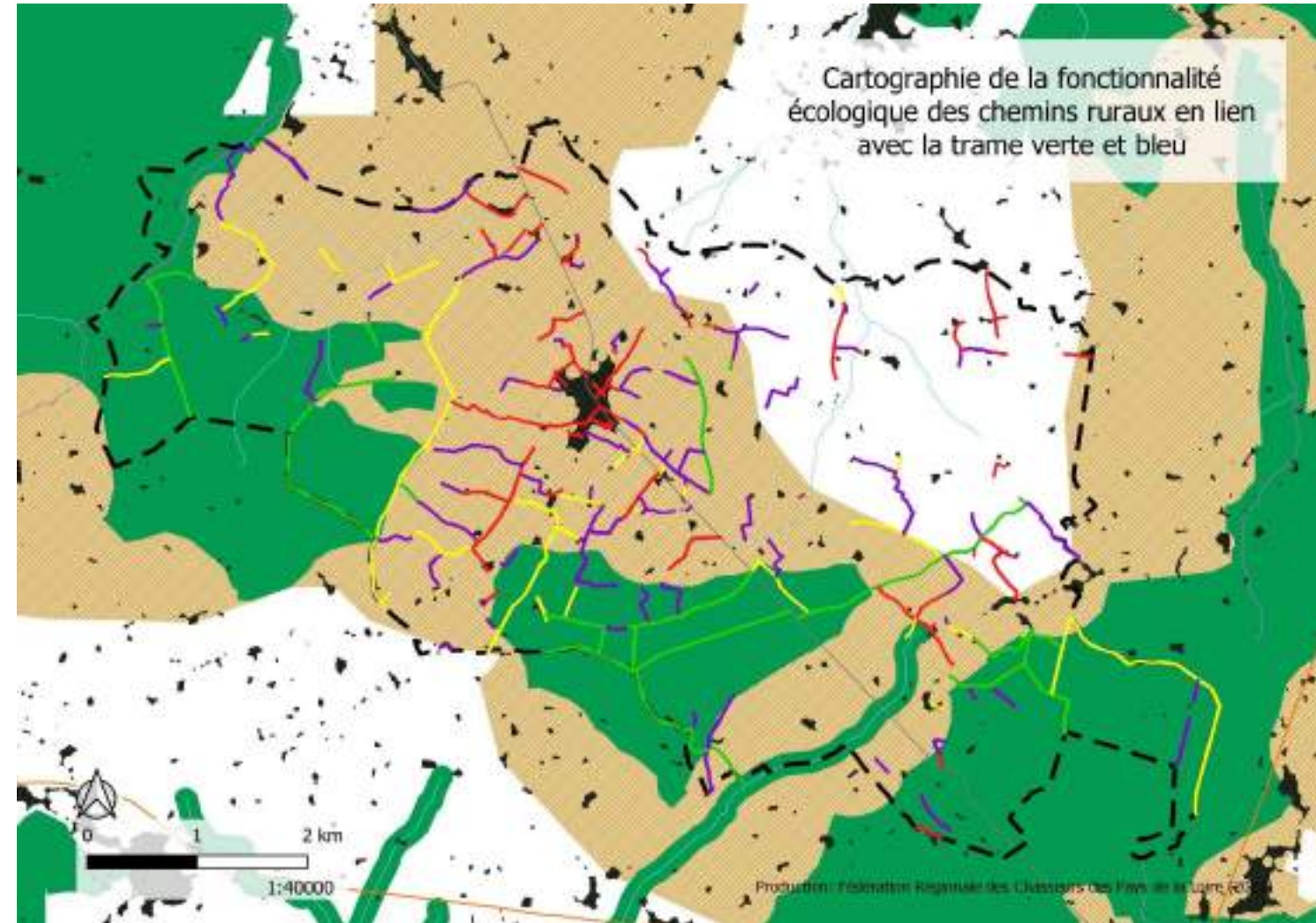
- Limites communales
- Tâches urbaines
- Éléments fragmentants de niveau 1



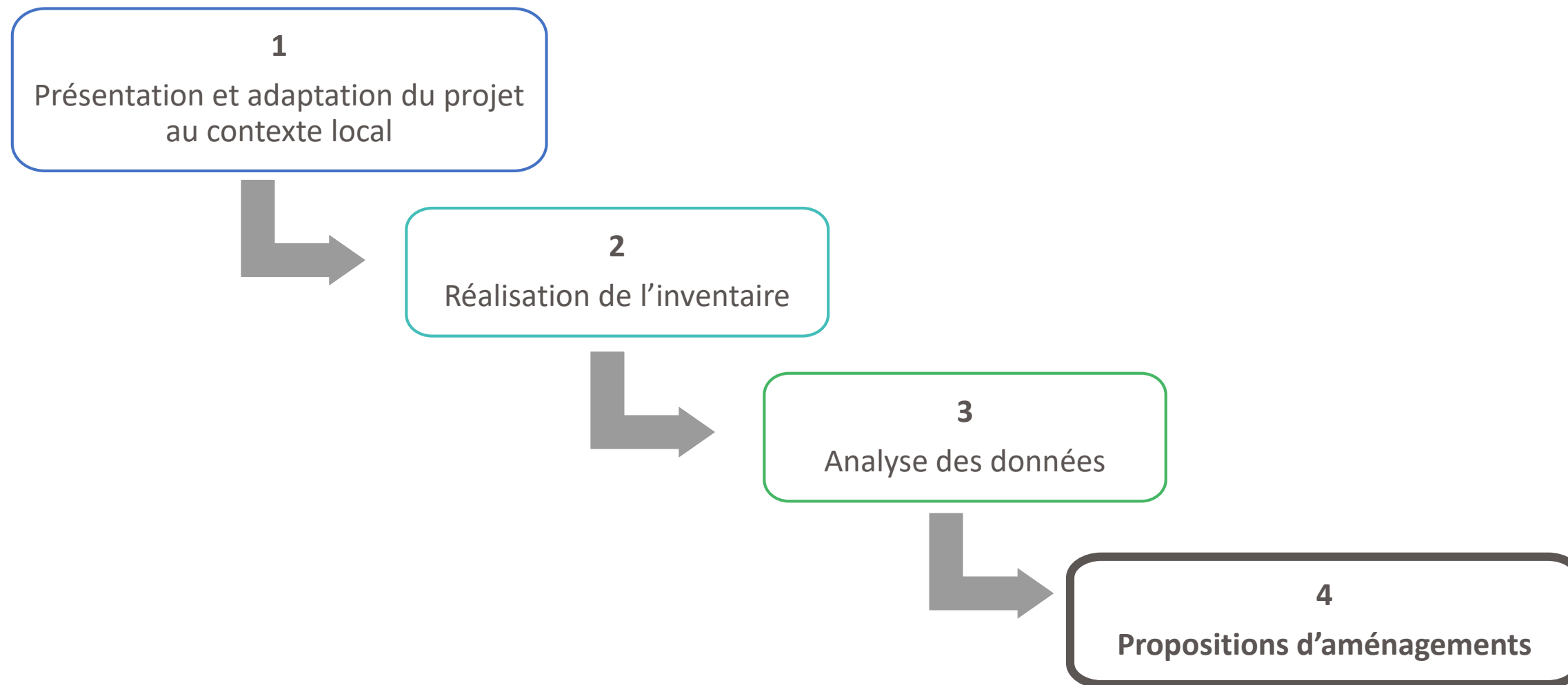
Carte des chemins ruraux et « Trame Verte et Bleue » :



- Fonctionnalité écologique**
- Fermés ou disparus
 - Inférieur à 5
 - Fonctionnel avec potentiel d'amélioration
 - Fonctionnel
 - Limites communales
- Légende**
- Tâches urbaines
 - Éléments fragmentants de niveau 2
 - Éléments fragmentants de niveau 3
 - Corridors cours d'eau
 - A conforter
 - Réservoirs de biodiversité



Echéancier du projet EKOSENTIA



Propositions d'aménagements

Plantation de haie bocagère



Propositions d'aménagements



**Plantation de
haie bocagère**

**Gestion des
haies**



Propositions d'aménagements



**Plantation de
haie bocagère**



**Gestion des
haies**

**Semis des
bordures de
chemins**



Propositions d'aménagements



**Plantation de
haie bocagère**



**Gestion des
haies**



**Semis des
bordures de
chemins**

**Gestion des
accotements
par un entretien
différencié**



Propositions d'aménagements



**Plantation de
haie bocagère**



**Gestion des
haies**



**Planter des
jachères
fleuries et/ou
faune sauvage**



**Semis des
bordures de
chemins**



**Gestion des
accotements
par un entretien
différencié**



Propositions d'aménagements

Accompagnement de la profession agricole

**Plantation de
haie bocagère**



**Gestion des
haies**



**Planter des
jachères
fleuries et/ou
faune sauvage**



**Semis des
bordures de
chemins**



**Gestion des
accotements par
un entretien
différencié**



Propositions d'aménagements

**Protéger les
chemins
ruraux**

**Plantation de
haie bocagère**

**Accompagnement
de la profession
agricole**

**Gestion des
haies**

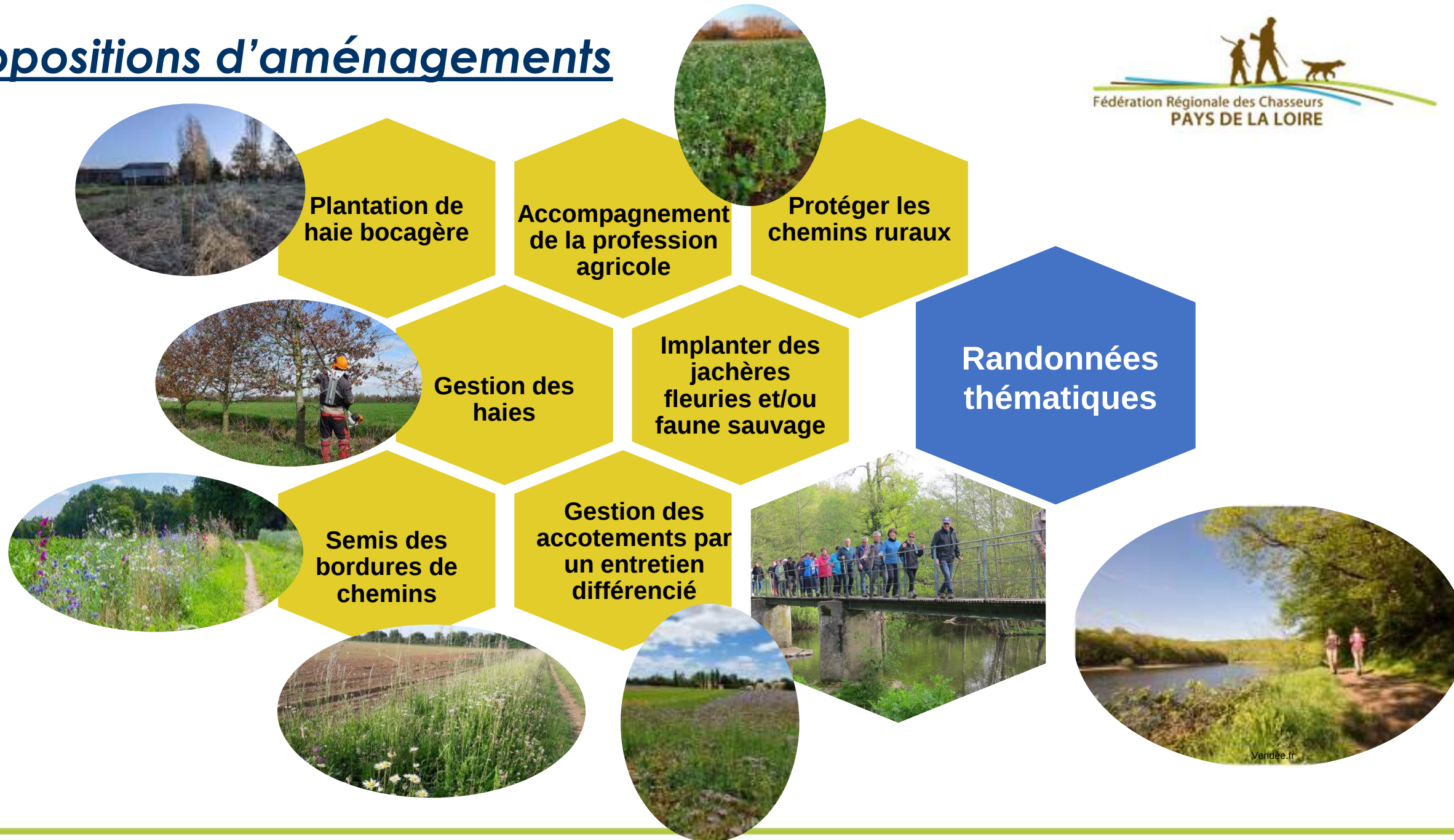
**Planter des
jachères
fleuries et/ou
faune sauvage**

**Semis des
bordures de
chemins**

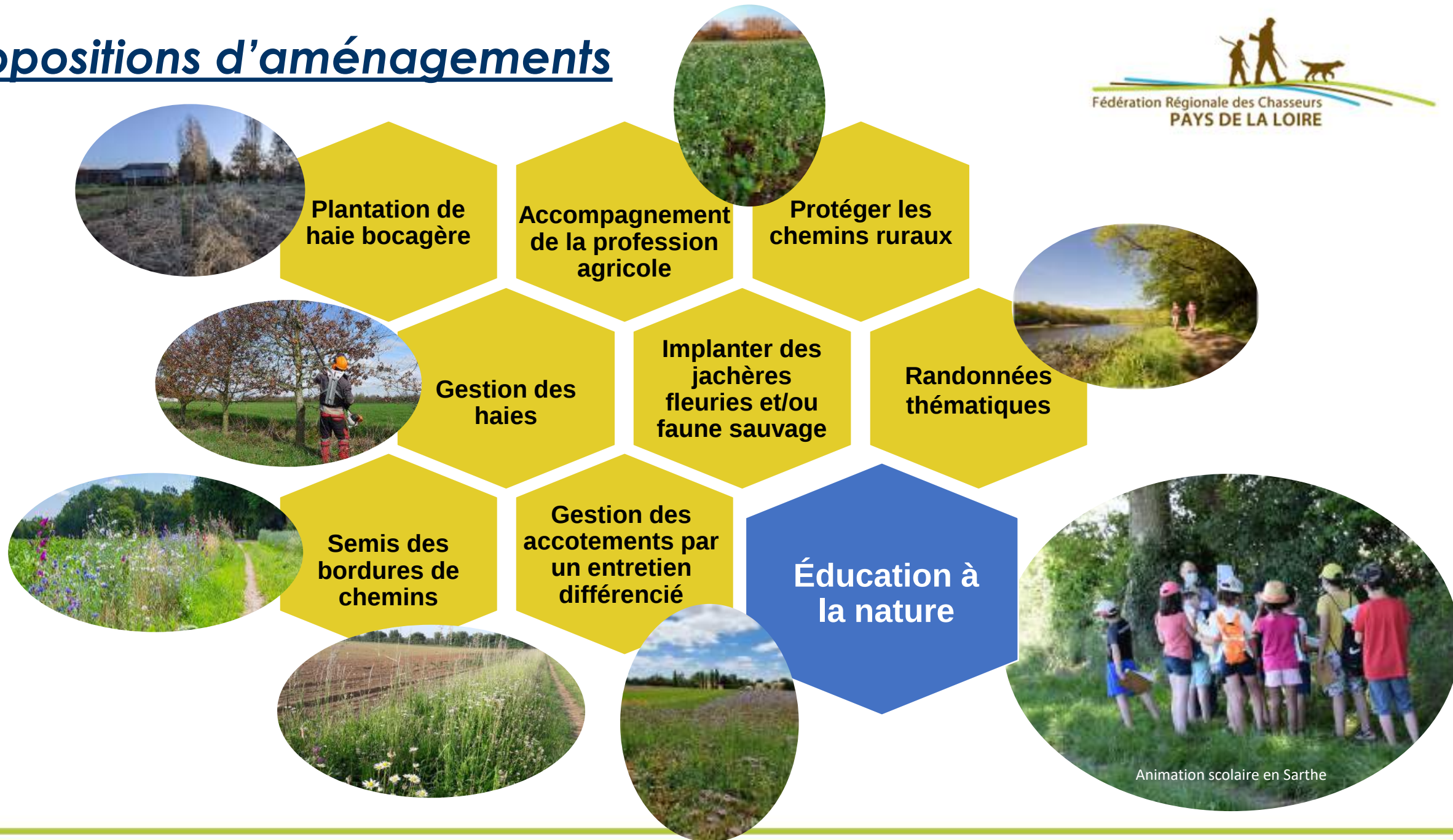
**Gestion des
accotements par
un entretien
différencié**



Propositions d'aménagements



Propositions d'aménagements



Ekosentia vous remercie

